

# AGPB contact

Le journal d'information de l'Association  
générale des producteurs de blé et autres céréales

N° 10 Juillet 1999

## Rebond

### Inconsistance

**i**nvoquant un prétexte fallacieux, les États-Unis ont renforcé en juin leurs restrictions aux importations de gluten de blé européen sur leur territoire. Ces restrictions avaient été décidées unilatéralement il y a un an. Comme en 1998, Bruxelles a protesté et annoncé le dépôt d'une plainte à l'organisation mondiale du commerce (OMC). Or, on sait déjà que cette instance risque de ne statuer qu'en juillet 2001 sur la plainte déposée l'an passé. Plus navrant encore, les Quinze viennent d'accepter qu'un brasseur américain installé en Europe importe 50 000 tonnes d'orge à droits de douane réduits. Et bien sûr, l'orge sera américaine... Un seul mot vient à l'esprit : inconsistance.

■ LE COMITÉ DE RÉDACTION  
DE L'AGPB



35<sup>e</sup> congrès de l'AGPB le 17 juin à Strasbourg

Photo Labo 2

### TENDANCES

## La bonne conscience d'un ministre

**Trop facile, cet optimisme du ministre pour le revenu céréalier au congrès de l'AGPB. L'heure est avant tout à lutter à l'OMC !**

“ Au congrès de l'AGPB le 17 juin, le ministre de l'Agriculture a répété sa volonté d'amputer par la modulation les compensations des céréaliers en l'an 2000. Il s'était donné bonne conscience quelques instants auparavant en affirmant qu'Agenda 2000 devrait avoir un impact " raisonnable " sur les revenus en

grandes cultures. Tout irait, selon lui, dans ce sens : la poursuite des gains de productivité, une bonne tenue des marchés, une diminution des jachères et, même – est-ce bien dans la ligne officielle du tout installation? – l'agrandissement des exploitations !

Pour l'AGPB, cette attitude est évidemment inacceptable. La seule justification à une diminu-

*Suite page 2*



## La bonne conscience d'un ministre

Suite de la page 1

tion des compensations serait la fin des pratiques américaines qui faussent les prix de marché.

Cela suppose toutefois que les Quinze montrent une détermination sans faille lors des négociations commerciales internationales qui commenceront en janvier 2000 dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (ex GATT). Il faut qu'ils obtiennent

la remise en cause des paiements directs forfaitaires du Fair Act, légitimes selon les Américains, mais qui permettent de vendre au-dessous du coût de production. Il faut en finir avec les versements d'aides supplémentaires à la

tonne pour inciter les *farmers* à vendre plus bas que les prix de soutien. Il faut encadrer l'utilisation forcenée de l'aide alimentaire et des crédits spéciaux à l'exportation, au moyen desquels les USA nous ravissent des débouchés et, ainsi, dépriment encore plus nos marchés.

Tant qu'il n'en sera pas ainsi, aucun ministre ne saurait s'autoriser à faire des prédictions optimistes sur le revenu des céréaliers et, encore moins, à mettre la main sur leurs compensations. Ce message, les participants au congrès l'ont signifié de manière bruyante à Monsieur Glavany le 17 juin. Ils ont également fermement insisté auprès du président de la FNSEA, qui suivait leurs débats, pour qu'il le relaie sans faillir.

Un message signifié de manière bruyante à M. Glavany.

## ETUDES

# Agenda 2000 : gare à la surcharge !

quel handicap les céréaliers devraient-ils remonter pour garder en 2002 le revenu de 1998, à structure d'exploitation équivalente, à rendement égal et à jachère obligatoire identique à cette année-là (5%) ? Pour répondre à cette question, l'AGPB a fait réaliser des études à partir de fermes-types représentatives de différentes régions productrices (Beauce, Champagne berrichonne, Champagne crayeuse, Lauragais, Plateau lorrain). Ces exploitations sont entièrement consacrées à la culture des céréales et des oléagineux.

Le tableau 1 chiffre les réponses obtenues en termes de diminution de marge brute/ha selon les hypothèses suivantes :

- prix des céréales au producteur calculé à partir du prix d'intervention pour 1998 et 2002,
- oléagineux à prix haut (120F/q en

colza et 125F/q en tournesol) ou à prix bas (respectivement 110 et 115F/q),

- baisse modérée du prix du pois (- 7,5%) ou baisse plus forte (-15%)
- assolement "optimisé" en fonction des prix,
- rendement de référence 50% national et 50% départemental,
- absence de modulation.

Le tableau 2 indique quelle serait la perte de marge brute/ha supplémentaire pour divers taux de modulation (10%, 15% et 20%).

Les résultats parlent d'eux-mêmes. Déjà, le tableau 1 montre qu'il faudrait des améliorations des prix et des gains de productivité significatifs pour annuler le risque de perte de marge brute induite par Agenda 2000. Dans ces conditions, introduire une modulation des compensations réduirait considérablement les chances de très nombreuses exploitations de se maintenir à niveau.

1 Baisse de marge brute à l'hectare sur exploitation 100% SCOP, sans gain de productivité, sans agrandissement et modulation

Sans irrigation	Oléagineux à prix haut		Oléagineux à prix bas	
	Baisse prix du pois modérée	Baisse prix du pois plus forte	Baisse prix du pois modérée	Baisse prix du pois plus forte
Plateau lorrain	- 51,7	- 51,7	- 61,6	- 61,6
Beauce	- 55,6	- 58,4	- 58,7	- 67,8
Champagne crayeuse	- 58,2	- 63,5	- 60,5	- 65,9
Champagne berrichonne	- 48,0	- 48,0	- 57,3	- 57,3
Coteaux de Lauragais	- 39,4	- 39,4	- 49,3	- 49,3
Avec irrigation				
Beauce	- 67,7	- 76,3	- 69,3	- 80,1
Champagne berrichonne	- 59,1	- 59,1	- 61,6	- 61,7
Coteaux de Lauragais	- 53,9	- 59,1	- 55,1	- 72,0
Plaine de Lauragais	- 69,1	- 72,0	- 69,1	- 72,0

2 Agenda 2000 : perte de marge brute supplémentaire avec modulation à 10 %, 15 et 20 %

Sans irrigation	- 10 %	- 15 %	- 20 %
Plateau lorrain	- 233 F	- 350 F	- 466 F
Beauce	de - 263 à - 273 F	de - 395 à - 408 F	de - 526 à - 538 F
Champagne crayeuse	de - 253 à - 261 F	de - 380 à - 392 F	de - 507 à - 522 F
Champagne berrichonne	- 235 F	- 334 F	- 469 F
Coteaux de Lauragais	- 202 F	- 303 F	- 404 F
Avec irrigation			de - 555 à - 584 F
Beauce	de - 279 à - 292 F	de - 417 à - 438 F	- 511 F
Champagne berrichonne	- 255 F	- 365 F	de - 473 à - 500 F
Coteaux de Lauragais	de - 237 à - 251 F	de - 355 à - 376 F	- 505 F
Plaine de Lauragais	- 292 F	- 439 F	

● Variations de marge des exploitations de la Meuse



## Actions

# Sur « La route des céréales »

Dans les régions productrices de céréales, cet été, les automobilistes auront l'œil attiré vers certains champs. L'opération " La route des céréales ", initiée en 1998, est reconduite durant trois mois.



**I**ci pousse votre baguette ", " Ici pousse votre pop corn ", " Ici poussent vos spaghettis "...

Depuis la mi-juin, dans 37 départements, les vacanciers peuvent découvrir ce type de message dans des champs qui jouxtent nos nationales. Des producteurs de blé tendre, de blé dur et de maïs hébergent en effet sur des parcelles choisies des " balises " de toile de 10 m<sup>2</sup> qui évoquent de manière imagée la provenance des produits alimentaires céréaliers. Culminant à 5,5 m au-dessus du sol, elles sont immanquables : elles constituent l'élément-phare, au sens propre du terme, de l'action de communication " La Route des Céréales ".

Celle-ci a pour but de faire redécouvrir la matière première céréale et ses vertus au grand public. Elle vise en outre à recréer un lien de proximité entre nos concitoyens et les producteurs (voir interview de...). A cette double fin, les balises sont relayées par divers instruments et démarches destinés à faire entrer davantage dans le vif du sujet les automobilistes et leurs familles.

Ainsi des pauses céréales leurs sont-elles proposées dans des espaces spécifique-

ment aménagés au bord des routes (chaises de jardin, parasols, tables, etc.). Là, ils peuvent se détendre et ils se voient offrir des échantillons de produits céréaliers accompagnés de boissons. Un guide leur est également remis. Il comprend une sélection de chambres d'hôte tenues par des exploitants, des cartes de régions productrices de céréales et des informations sur les produits alimentaires à base de céréales. Il doit être distribué à 750 000 exemplaires.

Les enfants ne sont pas en reste : 250 000 jeux éducatifs vont leur être donnés. Thème : " Du champ à l'assiette ". Le tout vient enfin s'enrichir d'une carte routière " Bison Futé " dans laquelle figure un encart publicitaire sur l'opération, déjà paru notamment dans la presse jeunesse, santé, TV, féminine.

Mais au fait, rendons à César... : " La route des céréales " a été conçue par Univers Céréales, collective regroupant les producteurs de blé, de maïs, de riz et les fabricants de pâtes, de biscuits, de céréales pour petit déjeuner, etc. Cette collective a pour objet la promotion des produits céréaliers et, plus largement, le rapprochement entre le monde des céréales et les citadins.

Photo Groupe occitan



## Pour lever les préjugés

Interview d'Henri Blanc, exploitant dans l'Aude

**Vous participez dans l'Aude à la Route des Céréales.**

**Quelles sont vos motivations ?**

**Henri Blanc :** En tant que producteur, je considère comme logique de participer à des opérations qui sensibilisent à l'intérêt de consommer des produits à base de céréales. Et puis, ce genre d'actions me semble opportun par rapport à toutes les contre-vérités véhiculées sur nous dans les médias. Les a priori en sont arrivés à un point tel que le plus efficace pour les combattre, à mon sens, c'est le contact direct avec nos concitoyens. En tout domaine, il n'y a rien de tel que le rapprochement des hommes pour lever les préjugés, les quiproquos. Je crois vraiment qu'aujourd'hui la communication des céréaliers doit être fondée d'abord sur la séduction et sur les contacts.

**Des balises de toile de 10 m<sup>2</sup> à la pluie et au vent pendant trois mois, cela vous paraît jouable ?**

**H.B. :** Apparemment, les prestataires de service de l'opération ont intégré ces données. Ils ont conçu des balises qui, d'elles-mêmes et sans que la visibilité en souffre, pourront s'orienter légèrement en fonction du vent et lui offrir moins de prise.

**Les balises prennent-elles beaucoup de place dans les champs ?**

**H.B. :** Au sol, seulement 1,20 m<sup>2</sup>, mais au-dessus, il faut compter avec l'envergure. La prise en compte de ces inconvénients est correcte. L'indemnisation est de 500 francs par balise.

## Clés

# Quand les critères à l'intervention pèsent sur les prix

Le prix d'intervention n'a pas assuré son rôle de soutien du marché en France durant la campagne 1998-1999. Entre autres raisons, les céréales ne correspondaient pas toujours aux critères requis par la réglementation européenne pour faire jouer ce mécanisme.

### 1

#### Des critères qui fonctionnent comme des couperets

Dans le cas du blé tendre, une quinzaine de critères interviennent dans la mise en œuvre de l'intervention (stockage public des céréales avec paiement aux organismes de collecte du prix garanti par la PAC). Ils portent soit sur les caractéristiques physiques des grains (humidité, poids spécifique, grains impurs, germés, chauffés, etc.), soit sur leurs caractéristiques technologiques (teneur en protéines, état de pré-germination<sup>1</sup>, quantité et qualité de gluten<sup>2</sup>, machinabilité<sup>3</sup>).

A l'exception de la teneur en protéines, tous ces critères fonctionnent comme des couperets. Que l'un d'eux ne soit pas respecté, et les céréales sont refusées à l'intervention. Ainsi, un lot de blé tendre est rejeté s'il n'a comme seul défaut que de dépasser de façon minimale 4 % de grains germés.

### 2

#### Des réactions et des bonifications

Pour quelques critères, avant même que le seuil de déclenchement du couperet soit atteint, il existe une marge à l'intérieur de laquelle s'appliquent des réactions. Ainsi, le poids spécifique n'est éliminatoire pour le blé tendre qu'au-dessous de 72 kg par hl, mais des réactions

sur le prix d'intervention sont décomptées par paliers entre 76 et 72. En revanche, dans le cas de l'humidité, il est payé des bonifications pour teneur en eau inférieure à 13,5 %, le taux-couperet étant de 15%.

Le critère de teneur en protéines est particulier. Il ne comporte aucun effet-couperet. Il sert simplement à asseoir des réactions (voir illustration).

### 3

#### Des pénalités qui peuvent survenir après même la mise à l'intervention

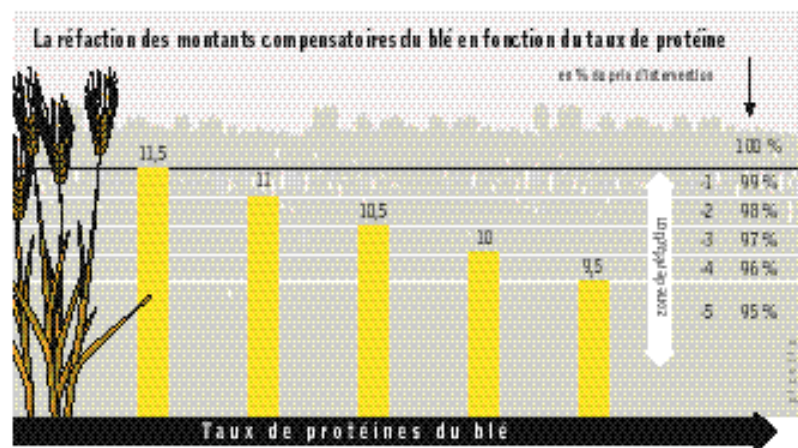
Un lot pris à l'intervention est conservé chez un stockeur sous contrat avec l'organisme gestionnaire de l'intervention (en France, l'ONIC). Mais ce stockeur doit s'engager à rendre

la marchandise en fin d'intervention (revente, aide alimentaire) au poids et aux qualités qu'elle avait à l'arrivée. Sinon, les pénalités sont très élevées. Cette exigence peut poser problème, même si toutes les précautions sont prises. Ainsi, l'indice de Hagberg, qui mesure l'état de pré-germination du grain, peut baisser dans le temps. Cette année, le risque était fréquent qu'il redescende au-dessous du minimum admissible. Cela a souvent dissuadé de mettre à l'intervention. Aussi l'AGPB demande-t-elle qu'il ne soit plus attaché d'effet-couperet à l'indice de Hagberg mais un système de réactions.

<sup>1</sup> mesuré par l'indice de chute de Hagberg

<sup>2</sup> mesuré par le test de Zeleny

<sup>3</sup> pâte non collante au pétrissage



AGPB CONTACT, le journal d'information de l'AGPB, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 Paris. Tél. : 01.44.31.10.00. Fax : 01.47.20.44.03. Directeur de la Publication : Hervé Le stum. Comité de rédaction : Pascal Hurbault, Patrice Auguste, Jacques Legret. Reproduction autorisée avec mention de la source AGPB CONTACT. Conception et réalisation : Textuel, 9 rue du Helder, 75431 Paris Cedex 09. Photogravure : Bleu Marine. Impression : Desbouis Grésil. Rédaction achevée le 21/06/99.